



Lettre du SNUipp-FSU Isère

Mardi 5 février 2013

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à snu38@snuipp.fr.

CAPD du 5 février : Mouvement départemental 2013

Aujourd'hui avait lieu la CAPD examinant les règles du mouvement. Comme nous l'avons déjà évoqué dans nos précédents EDC, pas de changements fondamentales dans les propositions de la DASEN. Malgré 4 années de dénonciation, réitérées lors des derniers groupes de travail, la philosophie du mouvement reste inchangée. Nous publions sur notre site le barème qui nous a été communiqué, sous réserve d'une publication officielle sur le site de la DASEN.

Vous le trouverez ici : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article1154>

A noter, les dates d'ouverture du serveur ont été modifiée : **le mouvement aura lieu du 19 mars au 10 avril.**

Stage syndical spécial mouvement : encore temps de s'inscrire

La participation au mouvement est un acte important dans le métier d'enseignant, encore faut-il avoir toutes les cartes en main pour pouvoir y participer sereinement.

Les modalités de participation sont désormais définies par la DASEN et ont été présentées en CAPD. Les délégués du personnel revendiquent la mise en place de règles les plus justes et les plus transparentes possibles. L'administration ne nous rend pas toujours la tâche facile et nous en rendons compte régulièrement dans notre presse départementale.

Dans tous les cas, nous essayons ensuite de renseigner au mieux tous nos collègues et cherchons à élaborer avec eux la meilleure stratégie pour leur mutation à venir. Dans ce sens, **nous organisons un stage d'une journée autour du mouvement** et des modalités de participation. Nous expliciterons les règles proposées cette année, les stratégies possibles selon les objectifs de chacun et nous vous proposerons de remplir ensemble votre fiche de vœux.

Toutes les infos et les modalités d'inscription sur notre site : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article1144>

Nous vous rappelons que ces journées de stages syndicaux sont gratuites. Ces journées sont autorisées par l'IA, rémunérées au même titre qu'une journée de travail, ouvertes à tous, syndiqués et non syndiqués.

CAPD du 5 février : Temps partiels

La circulaire départementale sur les temps partiels devait paraître ces prochains jours. Nous avons appris ce matin que cette publication est repoussée dans l'attente de directives ministérielles encadrant les temps partiels avec la réforme des rythmes scolaires. Nous vous tiendrons au courant dès que nous aurons davantage d'informations.